

en partie à l'ancien gouvernement qui a eu la sagesse d'établir un programme prévoyant la construction de chalutiers plus gros.

Ce regain d'activité dans nos bancs hauturiers crée de nouveaux problèmes. Aujourd'hui, ce n'est pas la guerre froide mais la guerre aux poissons qui sévit sur le littoral est du pays. A l'heure actuelle, le plus grave problème qui confronte l'industrie canadienne de la pêche dans cette région, c'est le trop grand nombre de navires étrangers qui sillonnent nos bancs hauturiers. L'industrie de la pêche présente cet aspect particulier qu'elle est exploitée dans une région à caractère international. L'ancien ministre des Pêcheries a déjà traité de ce point. La mer, qui constitue le moyen de production, n'appartient pas à des particuliers. Si l'on excepte les eaux territoriales, la mer n'est assujettie aux lois d'aucun pays. C'est pour cette raison que bon nombre de problèmes relatifs aux pêcheries doivent être réglés à l'échelon international de façon générale, les mesures unilatérales ont des conséquences à long terme sur l'industrie dans d'autres pays. Voilà pourquoi il est regrettable, comme je l'ai déjà déclaré, que le Canada doive prendre une mesure unilatérale à l'égard de la zone de pêche de 12 milles.

Dans sa déclaration le ministre a dit que la limite de 12 milles a été imposée comme mesure de conservation pour assurer le rendement des pêches de notre pays. Toutefois, notre poisson ne fraie pas en deçà de 12 milles de nos côtes. Nos principales aires de reproduction sont, entre autres, les bancs Georges et Brown, celui de l'île Sable, celui de Banquerau, celui de Saint-Pierre, celui de Bradelle et le Grand banc, qui sont tous situés au delà de la limite de 12 milles et c'est plutôt ici qu'on devrait appliquer des mesures de conservation. Selon moi, on n'y parviendra qu'au moyen d'une entente internationale. Actuellement, les flottilles de 13 pays, y compris le Canada, tous membres de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique, s'adonnent à la pêche sur les bancs de la côte de l'Atlantique. C'est surtout le nombre de chalutiers russes qui a augmenté au cours des dernières années et on estime que plus de 150 gros chalutiers russes s'adonnent à la pêche l'année durant sur le banc Georges et sur le Grand banc de Terre-Neuve. Ces derniers déchirent souvent les filets des navires canadiens ou frappent les plus petits bateaux dans le brouillard. Toutefois, on s'inquiète surtout parce que la Russie, en tant que membre de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique, a signé et approuvé un accord visant la grosseur minimum des filets mais ne semble en tenir aucun compte.

Par exemple, je lis dans le *Chronicle Herald* d'Halifax un article intitulé «Les Russes utilisent des filets de pêche illégaux». En voici un passage:

Le président du syndicat des pêcheurs de l'Atlantique a fait, mercredi dernier, rapport de ce qu'il a décrit comme la première preuve concrète que les pêcheurs russes emploient, au large de la côte de la Nouvelle-Angleterre, des filets dont l'emploi a été déclaré illégal aux termes de la convention internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique.

Le président, c'est-à-dire le capitaine James Ackert, a déclaré avoir fait une protestation auprès de la Convention à Halifax et auprès du département d'État américain.

Il a montré ce qu'il a déclaré être des agrès de pêche fabriqués en Russie et qu'avait apportés au quai de Boston le chalutier américain *Massachusetts* qui les avait trouvés dans les pêcheries du banc Georges, au large de Terre-Neuve. Ils consistaient, d'après lui, de filets à mailles de moins d'un demi-pouce et qui formaient comme la doublure d'un autre filet à mailles de quatre pouces environ.

«Même une sardine ne pourrait passer à travers ces mailles», a déclaré le capitaine Ackert.

Les conventions internationales limitant les dimensions des mailles de filet dans certains cas visent la conservation des réserves de poisson.

Plus tard, soit le vendredi 23 août, le *Chronicle Herald* d'Halifax, publiait l'article suivant:

Un porte-parole de la Commission internationale des pêcheries du nord-ouest de l'Atlantique a dit hier que le filet de fabrication russe à mailles d'un demi-pouce trouvé par le chalutier américain sur le banc Georges, au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, a fort bien pu servir à la pêche légale du hareng.

Le porte-parole de la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique ici a dit que le banc Georges est dans un secteur de la sous-région 5 désignée du nord-ouest de l'Atlantique, où la maille minimum du filet pour la morue et l'aiglefin est de 4 pouces et demi. Il a dit qu'il n'y avait pas de limite minimum de maille pour les filets utilisés pour prendre le hareng.

Les Russes pêchent le hareng au banc Georges, a-t-il dit, et il a ajouté qu'il était possible que le filet emporté à Boston ait été utilisé à cette fin.

Monsieur le président, dans une situation de ce genre, il est difficile de dire si les Russes pêchaient le hareng ou le poisson de fond. Nous savons bien que les Russes ont pour pêcher un motif différent de celui des Canadiens. Ils pêchent pour l'alimentation, tandis que les Canadiens pêchent pour le profit. Les navires russes sont munis de machines modernes et leurs flottes courent la mer loin de leur pays, à la recherche de bonnes prises. Les Russes sont à la tête du monde pour les études et les recherches océanographiques. Étant donné les progrès qu'ils ont réalisés, ils devraient comprendre la nécessité de pratiquer des méthodes de conservation, même en haute mer. Si les Russes faisaient au banc Georges la pêche au hareng plutôt que la pêche aux poissons de fond, tels que l'aiglefin et la morue, ils devaient également se rendre compte que le filet à petite maille qu'ils utilisent détruit le jeune hareng. Le hareng